

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (suppléante) ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelynne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-259

Eau et assainissement
 TARIFS 2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

En vue de prévoir des investissements de rénovation et d'entretien des réseaux d'assainissement de l'agglomération, il est proposé au Conseil d'agglomération d'appliquer une révision des tarifs abonnement à hauteur de 9.2€HT sur les abonnements des communes ayant un abonnement 2022 inférieur à 95 €HT part délégataire comprise. Il est donc proposé d'augmenter les tarifs des secteurs suivants : secteur de Guingamp, secteur de Paimpol (Paimpol, Kerfot et Pléhédel), Callac, Belle-Isle en Terre, et Pédernec.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - applicable au 01/01/2023 en € HT

Secteur Guingamp – tarifs eaux usées domestiques				
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)	
GRACES GUINGAMP PABU PLOUISY PLOUMAGOAR SAINT-AGATHON	19.05 € HT	28,25 € HT	De 0 à 6 000 m ³	0,6832 € HT/ m ³
			De 6 000 à 12 000 m ³	0,6709 € HT/ m ³
			De 12 001 à 24 000 m ³	0,6547 € HT/ m ³
			> à 24 000 m ³	0,6472 € HT/ m ³

Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels non conventionnés				
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)	
GRACES GUINGAMP PABU PLOUISY PLOUMAGOAR SAINT-AGATHON	271.87 € HT	271,87 € HT	De 0 à 6 000 m ³	0,6737 € HT/ m ³
			De 6 000 à 12 000 m ³	0,5553 € HT/ m ³
			De 12 001 à 24 000 m ³	0,4306 € HT/ m ³
			> à 24 000 m ³	0,3683 € HT/ m ³

Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels conventionnés					
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)		
			GRACES GUINGAMP PABU PLOUISY PLOUMAGOAR SAINT-AGATHON	284,067 € HT	284,067 € HT
flux polluant rejeté	0,0399€ HT / kg/j				
Pt (Phosphore)	flux polluant souscrit	385,6657 € HT / kg/j			
	flux polluant rejeté	3,2819 € HT / kg/j			

Secteur Pontrieux			
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)
PLOUËC-DU-TRIEUX PONTRIEUX QUEMPEL- GUEZENNEC SAINT-CLET BRELIDY PLOEZAL RUNAN	75,22 € HT	75,22 € HT	1,1165 € HT

BEGARD	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)	
			De 0 à 500 m ³	1,494 € HT
			> 500 m ³	0,3215 € HT

TREGLAMUS	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)
	67,43 € HT	67,43 € HT	1,3634 € HT

PEDERNEC	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)
	11,76 € HT	20,96 € HT	0,9316 € HT

CALLAC	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)
	15,12 € HT	24,32 € HT	0,9725 € HT

BELLE ISLE EN TERRE	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)
	10,13 € HT	19,33 € HT	0,6005 € HT

Communes	Secteur Paimpol		
	Abonnement annuel (Part fixe) 2022	Abonnement annuel (Part fixe) 2023	Consommation au m ³ (Part variable)
KERFOT	39,41 € HT	48,61 € HT	1,1156 € HT/ m3
PAIMPOL	16,95 € HT	26,15 € HT	1,4463 € HT/ m3
PLEHEDEL	35,97 € HT	45,17 € HT	1,3440 € HT/ m3
PLOUBAZLANEC	43,74 € HT	43,74 € HT	1,3128 € HT/ m3
PLOUEZEC	41,39 € HT	41,39 € HT	1,4128 € HT/ m3
PLOURIVO	50,07 € HT	50,07 € HT	1,3441 € HT/ m3

Après avis favorable de la commission eau et assainissement réunie en date du 17 novembre 2022 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 01 abstention (Yannick LE BARS) et 63 votes pour, décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs concernant le service assainissement collectif en délégation de service public tels que présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour-extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU